



VILLE D'UGINE

ARRETE MUNICIPAL N°2025-94

**Pôle Affaires Générales et Vie Locale
Service Etat Civil**

Objet : Désignation du référent communal pour la réforme de l'Apostille et de la légalisation

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille,

Vu le décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1er du décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021,

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation,

ARRETE

Article 1er :

Madame Céline DIMASTROMATTEO, Directrice du pôle Affaires Générales et Vie Locale, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Article 2 :

Le référent aura pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Céline DIMASTROMATTEO,
- Service Etat Civil,
- Le Conseil supérieur du notariat
- M. le sous-Préfet d'Albertville

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Fait à Ugine, le 26 mars 2025

Franck LOMBARD

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250326-AR2025-94-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

